

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

Le premier juillet deux mil vingt et un à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Louis Buffy, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

**Présents** : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume, VAUTRAIN Yoann, VERRIERE Henri, Mesdames ARFEUX Fanny, GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette et JEROME Michèle.

**Absent et excusé** : /

**Secrétaire de séance** : Madame GUIDON Muriel.

Le maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : nomination d'un coordinateur communal pour le recensement 2022. Le conseil municipal accepte cette modification à l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu du 9 avril 2021**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2021 par les membres du conseil, à l'unanimité.

**Logement communal : remboursement de la caution à M. PALLANT Frédéric.**

Le maire rappelle à l'assemblée le départ de Frédéric PALLANT, locataire du logement communal situé 10 rue du Pâtis, parti le 31 mars dernier. Suite à l'état des lieux, le conseil municipal décide de lui rembourser sa caution d'un montant de 358.33 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de rembourser à Frédéric PALLANT, locataire du logement communal, situé 10 rue du Pâtis, parti le 31 mars dernier, sa caution d'un montant de 358.33 € ;

**CHARGE** le maire de l'exécution de cette décision.

**Logement communal salle Louis Buffy : réhabilitation.**

Suite au départ du locataire, le maire informe l'assemblée qu'avec les adjoints et l'employé communal, ils ont constaté le très mauvais état des sols, une différence de niveau entre les pourtours extérieurs et la sortie des pièces d'environ 10 cm. Le maire a demandé un devis à une entreprise pour la remise à niveau de ces sols, ce devis s'élève à 5759 € HT uniquement pour une chappe légère sur toute la surface du logement sans le carrelage.

Le maire précise qu'il faut également enlever l'évier de la cuisine, les WC, le lavabo et la baignoire pour la réalisation de la chape et qu'il serait peut-être opportun de les changer et de remplacer la baignoire par une douche.

Le maire propose aussi de faire poser une isolation intérieure sur tous les murs extérieurs du logement et de refaire les peintures intérieures du logement ainsi que la cage d'escaliers.

M. Yoann VAUTRAIN soumet à l'assemblée l'idée de garder le logement et de le proposer aux personnes qui louent la salle des fêtes pour du couchage ou même de la location ponctuelle à la semaine ou au week-end.

Après discussions, le conseil charge le maire de demander des devis pour la réhabilitation du logement et demander les différentes subventions dont la commune peut bénéficier suivant l'utilisation retenue.

**Fonds de développement pour la transformation numérique des collectivités : acquisition matériel informatique.**

Le maire informe que la COPAS relaie le Conseil Régional qui accompagne les communes de moins de 1000 habitants souhaitant renouveler leur matériel dans le cadre de son règlement d'intervention relatif aux technologies de l'information et de la communication.

2 packs sont proposés, pour les équipements et les logiciels totalisant une subvention maximale forfaitaire de 1 500 €.

**Pack 1 d'un montant de 1000 €**: 1 équipement type pour le secrétariat de mairie (un portable professionnel doté d'une caméra + un écran supplémentaire + le cas échéant une suite bureautique) et/ou 1 équipement type pour le maire (un portable professionnel doté d'une caméra ou une tablette avec le clavier + le cas échéant une suite bureautique) et/ou éléments de sécurité (serveur NAS, unité de stockage réseaux anti-virus...) et équipement wifi.

**Pack 2 d'un montant de 500 €**: équipement de web conférence tels que vidéoprojecteur, webcam, enceintes.

M. Yoann VAUTRAIN propose de retenir les matériels suivants :

**Pour le pack 1**

Un ordinateur portable + un écran + un NAS + suite bureautique Office 365 entreprise + une station d'accueil.

**Pour le pack 2**

Un vidéo projecteur + écran toile

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le maire à procéder à une demande conforme à ces propositions ;

**DECIDE** de procéder à l'équipement informatique, en retenant l'acquisition des packs 1 et 2, sous réserve de l'obtention des subventions dans le cadre du règlement d'intervention relatif aux technologies de l'information et de la communication du Conseil Régional.

#### **Recensement population : Création du poste de coordonnateur**

Le maire informe l'assemblée que la commune va être recensée du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 et qu'il y a lieu de créer un poste d'agent coordonnateur. Le conseil municipal nomme Bernadette HUBERT, agent coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** la création d'un poste d'agent coordonnateur pour le recensement de la population du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 ;

**CHARGE** le maire de l'exécution de cette décision.

#### **Informations et questions diverses.**

\* **Résultats de l'enquête sur les coupures nocturnes de l'éclairage public** : Le maire indique avoir reçu 56 réponses :

Seulement 4 personnes ne souhaitent pas de coupure nocturne de l'éclairage public

4 personnes sont pour une coupure de 22H à 5H

11 personnes sont pour une coupure de 23H à 6H

15 personnes sont pour une coupure de 23H à 5H

22 personnes sont pour une coupure de 22H à 6H

Le maire informe l'assemblée qu'il a contacté M. Gilles FROMHEIM du SICECO pour connaître la démarche à suivre. Celui-ci lui a indiqué que la grande majorité des communes coupe l'éclairage de 23H à 5H et la maintienne les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et les nuits de Noël et du jour de l'an.

Une autorisation doit être demandée aux services du département pour la coupure de la route de Montbard.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de couper l'éclairage public de 23H à 5H et de laisser celui-ci les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et les nuits de Noël et du jour de l'an et charge le maire de se renseigner auprès des services du département pour obtenir l'autorisation de couper l'éclairage public de la route de Montbard.

#### \* **Orage de la nuit du 4 au 5 juin**

Le maire informe que suite aux dégâts dans la cour du 17 ter rue des Vignes Blanches, l'assurance de ces propriétaires a convoqué l'assurance de leur voisin et le cabinet POLYEXPERT, mandaté par notre assureur GROUPAMA afin de définir les responsabilités de chacun.

#### \* **GRDF : rapport d'activité 2020.**

Le maire informe l'assemblée des principaux points du rapport d'activité 2020 de la commune :

93 clients - 2 nouveaux clients - 2 interventions sécurité gaz - 2475 MWh de gaz acheminé - longueur du réseau : 4.8 Km - 54 GWh de biométhane injectés par la région depuis les sites de méthanisation.

#### \* **Subvention DETR pour les potelets route de Montbard.**

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de l'État, le montant de l'attribution de la subvention pour la pose des potelets route de Montbard qui représente 33% du montant de la dépense soit 10 400 €.

#### **Tirage des jurés d'assises.**

Le maire informe l'assemblée que Mme Muriel GUIDON s'est rendue le 31 mai à Montbard, pour le tirage des jurés d'assises et que Mme Isabelle CORMIER a été tirée au sort.

#### **Courrier de M. Denis BUFFY.**

Le maire présente à l'assemblée le courrier qu'il a reçu de M. Denis BUFFY concernant l'entretien du cimetière et des accotements entre la Tuilerie et le village.

#### **Demande de mise à disposition d'un terrain.**

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de Mme Pauline BRIX qui recherche un terrain public ou privé pour s'installer provisoirement avec sa maison roulotte en bois et son cheval. Elle est autonome en eau et électricité.

Le conseil ne connaît pas de terrain disponible à lui proposer.

#### **Service national universel (SNU)**

Le maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu avec Mme Bernadette HUBERT à la première montée des couleurs, le lundi 21 juin, à la colonie du métro qui recevait 120 jeunes de 15 à 17 ans, volontaires pour le Service National Universel.

Le mercredi 30 juin, le maire a également participé à la montée des couleurs et au forum en présence de M. Fabien SUDRY, préfet, de Mme Isabelle BOURION, sous-préfète de Montbard, de Mme COQ directrice académique, de Mme Laurence PORTE, maire de Montbard et des autorités civiles et militaires.

Pendant leur stage, les jeunes ont fait beaucoup de sports, de visites d'entreprises et de sites historiques, ils ont reçu les services de gendarmerie, les pompiers etc.

Les jeunes sont très satisfaits de leur séjour.

Fin de séance à 23 heures 45